

Règlement particulier du 1er Tournoi écoresponsable des Rois et des Reines 2024 du Vincennes Badminton Club 94

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **XX/XX/XX** et sous le nom « **1er TOURNOI ECORESPONSABLE DES ROIS ET DES REINES** ». Il se déroule **les samedi 9 Novembre, dimanche 10 Novembre et lundi 11 Novembre 2024** au **GYMNASSE DU PARC DU CHATEAU, 26 RUE DES VIGNERONS, 94300 VINCENNES**. Il comprend 5 terrains.
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition à **J-15** du début de la compétition. A défaut le joueur sera mis en liste d'attente.
4. Le Juge-Arbitre de la compétition est **Matthieu RIOLLIER**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article **1.2**.
5. Le GEO de la compétition est **Jérôme PISARZ**. Il sera accompagné de **Florent BLAISON** et **Pedro BATISTA**.

Article 2 : séries et tableaux

1. Le « **1er TOURNOI ECORESPONSABLE DES ROIS ET DES REINES** » est un tournoi National Senior auquel sont autorisées à jouer les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal sur toute la durée de la compétition (Article 2.14 du RGC)
2. Les séries proposées sont **R6/D7, D8/D9 et P/NC** dans les tableaux de simples dames, simples hommes, doubles dames, doubles hommes et doubles mixtes.
3. Le comité d'organisation se laisse le droit de modifier les séries pour remplir au mieux les différents tableaux.
4. Les simples dames et simples hommes se joueront intégralement le Samedi. Les Doubles Dames et Doubles Hommes se joueront intégralement le Dimanche. Les Doubles Mixtes se joueront intégralement le Lundi.
5. Tous les tableaux (sauf poule unique) se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (avec dans la mesure du possible 2 sortants par poule) suivie d'une phase en élimination directe.
6. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
7. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
8. Dans l'intérêt de la compétition, l'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions des paires d'un même club à une paire par poule.

Article 3 : inscriptions

1. La date limite d'inscription est fixée au **10 Octobre 2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et la validation des tableaux.
2. Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le **13 Octobre 2024**.
3. La date du tirage au sort est fixée au **25 Octobre 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la détermination des têtes de séries. Les convocations seront envoyées par mail, et diffusées sur badnet et Ebad à partir du 30 Octobre 2024.
4. L'inscription et le règlement se feront de manière individuelle, en ligne, via le site Badnet.org ou l'application Ebad.
5. La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'inscription sur Badnet (standard). Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception totale des droits d'inscription.
6. Les droits d'inscription s'élèvent à **16 € pour 1 tableau, 23 € pour 2 tableaux et 28€ pour 3 tableaux. La participation fédérale de 2 euros est comprise dans le tarif de l'inscription**
7. Le principe de sur-classement est autorisé dans la série supérieure, en double, à condition que l'un des deux joueurs formant la paire ait le classement requis.

8. Les joueurs d'une paire joueront obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur membre de la paire au **10 Octobre 2024**.
9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 23h00 et le lundi de 08h à 19h00**. Les joueurs sont tenus de se rendre disponibles jusqu'à la fin prévue des journées de compétition.
10. En cas de modification de classement d'une paire impliquant un changement de série, entre la date de prise en compte de l'inscription, et le **10 Octobre 2024**, date de prise en compte des classements des paires pour le tournoi, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente.
11. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

1. Tout joueur s'inscrivant au « **1er TOURNOI ECORESPONSABLE DES ROIS ET DES REINES** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
3. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanctions si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard **J-28** et n'a pas fait de démarches pour se désinscrire au moins sur l'un d'eux avant les tirages au sort.
4. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur à l'adresse email tournoivbc94@gmail.com dans les plus brefs délais.
 - 4.1. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 4.2. si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer un justificatif à la LIFB selon les modalités fixées par celle-ci (<https://www.lifb.org/competition/justifier-son-forfait>). Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des droits d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
5. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire dans le délai imparti par le Juge-Arbitre.

Article 5 : déroulement

1. **Les convocations seront envoyées via Badnet par email à l'adresse de contact renseignée lors de l'inscription**, et mise en ligne sur Badnet et Ebad. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée.
2. Tout joueur devra venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur devra contacter les organisateurs. Si le retard est trop important, le joueur sera déclaré WO.
3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
5. Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'en demi-finale incluse et devront être homologués FFBAD. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel est le volant **RSL Tourney 3**. Ces volants seront en vente dans le gymnase. Pour les finales, ces volants seront fournis par le club organisateur.

6. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
8. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes minimum**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
9. Les indications sur les obstacles (let / faute) seront données par le juge-arbitre en début de journée et disponible au niveau du tableau d'affichage.
10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipes, les officiels et les membres du comité d'organisation.
11. Les photos et vidéos prises lors de ce tournoi pourront être utilisées pour la promotion du club organisateur que ce soit sur papier ou support électronique sauf demande contraire des joueurs inscrits.
12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
13. La participation au « **1er TOURNOI ECORESPONSABLE DES ROIS ET DES REINES** » requiert l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (règlement Médical du Guide de Badminton).